

Extrait du CGT Crédit Agricole

http://cgtca.net/article.php3?id_article=426

Mobilisons nous le 19 avril 2018

- Actualité -



Date de mise en ligne : jeudi 19 avril 2018

Description :

Au Crédit Agricole, nous avons tous et toutes de bonnes raisons de nous mobiliser …

CGT Crédit Agricole

Après la journée de forte mobilisation du 22 mars, il nous faut amplifier le mouvement pour stopper des projets dévastateurs.

Le Président MACRON et son gouvernement utilisent désormais la force et la répression face à la colère qui monte devant tant d'injustice et d'inégalités.

La brutalité de ces derniers jours envers la jeunesse, les zadistes... sont intolérables : une forme de dictature est en marche !

Dans tous les secteurs de la société, dans le privé, le public, le modèle que veut imposer le pouvoir est inacceptable : brader les conquêtes sociales au seul profit de l'oligarchie qui ne cesse de s'enrichir.

Défendre les services publics est une nécessité pour chacun d'entre nous.

Quel que soit notre lieu de vie, Paris ou Province, ville ou campagne, quel que soit notre niveau de vie, nous, femmes et hommes, devons avoir accès aux mêmes services. Pour que le mot égalité inscrit sur les frontons de nos mairies soit vraiment une réalité.

Dans votre vie vous avez bénéficié de :

- ▶ L'école gratuite
- ▶ De soins hospitaliers
- ▶ De l'accès à l'énergie
- ▶ De l'accès à l'échange de communication (Courrier et Téléphone)
- ▶ Des infrastructures routières
- ▶ Des transports en commun publics
- ▶

Lorsque nous acquittons une contribution à titre individuel pour ces services, le montant payé est sans commune mesure avec la réalité du prix du service : c'est tout le sens du service public, une organisation du service sur tout le territoire pour l'égalité d'accès et la sécurité et une prise en charge financière collective parce que le coûts est gigantesque.

Dans notre vie professionnelle, nous sommes directement concernés par :

- | | |
|---|---|
| ▶ Sous-effectif | X |
| ▶ Réorganisations de service | X |
| ▶ Fermeture de services ou de sites | X |
| ▶ Conditions de travail dégradées | X |
| ▶ Perte de sens au travail | X |
| ▶ Objectifs imposés et/ou inatteignables | X |
| ▶ Mobilité géographique non souhaitée et/ou fortement conseillée | X |
| ▶ Mobilité fonctionnelle non souhaitée et/ou fortement conseillée | X |
| ▶ Absence d'augmentation de salaire ou infime | X |
| ▶ Externalisation (directe ou par coopération au CA) | X |
| ▶ Délocalisation (directe ou par coopération au CA) | X |

Au Crédit Agricole TOUTES les cases peuvent être cochées !

Nous avons toutes les bonnes raisons de prendre part à l'une des manifestations organisées ce 19 avril !

Nous sommes directement confrontés aux outils offerts à nos Dirigeants par le Gouvernement Macron-Philippe-Pénicaud.

Ces outils permettent à notre Direction de mener contre les salariés des réorganisations-restructurations et des pseudo-négociations avec notamment :

- ▶ la remise en cause des 35h par application de 31 jours de RTT (jours fériés et de solidarité inclus donc 20 jours en moyenne pour l'heure)
- ▶ la disparition des élus DP qui permettaient une intervention plus directe pour régler des difficultés en proximité
- ▶ la disparition des élus CHSCT qui permettaient de mettre l'employeur face à ses responsabilités à l'égard de la santé et de l'intégrité physique et morale des salariés avec possibilité de l'assigner en justice en cas de manquement
- ▶ l'obligation pour le salarié de se chercher un poste disponible lorsque une réorganisation supprime ou délocalise le sien -** alors que le CDI engageait l'employeur à proposer un poste équivalent - la mise en place de rupture conventionnelle collective en lieu et place du licenciement économique lorsque cette recherche n'aboutit pas
 - la rupture conventionnelle collective est moins protectrice pour les salariés (moins d'accompagnement, mois de compensation)
 - la rupture conventionnelle collective est moins onéreuse pour l'entreprise
 - la rupture conventionnelle collective épargne l'image de l'entreprise en déportant vers les salariés la responsabilité de la sortie de l'entreprise qui reste la conséquence directe de la réorganisation choisie et mise en oeuvre par la Direction.

Les licenciements économiques dans une entreprise qui réalise des milliards de bénéfices étaient inacceptables !!

Qu'à cela ne tienne, la rupture conventionnelle collective qui les remplace est à l'initiative du salarié … Et les salariés qui ne trouveront pas leur place et ne choisiront pas de partir subiront reproches, évaluations négatives voire conseil de discipline pour insuffisance professionnelle avec licenciement à la clé (mais ce sera à cause d'eux si ce n'est pour faute). D'ailleurs, le nombre de ces situations ne cessent d'augmenter !!

Nous n'avons pas été assez nombreux pour dire NON :

- ▶ en 2016 contre la loi Macron-EI Khomri
- ▶ en 2017 contre la loi Macron-Pénicaud

[rouge]SOYONS au RENDEZ-VOUS en 2018 pour dire STOP à ces politiques injustes et antisociales !![/rouge]